

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 AVRIL A 20H30**

---

L'an deux mil vingt-cinq, du mois d'avril, le 14, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole Genin, Maire.

Étaient présents : Nicole GENIN, Simone COMBET, Jacques CUISNIER, Félix PEREZ, Maurice COTTAZ, Michelle FAURE, Gérard BUDIN, Gilbert BATIER, Pierre-Yves DURAND, Marie-Alix RIOBÉ.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Était excusé : Jonathan DUPIN (donne pouvoir à Simone COMBET)

Était absente : Geneviève CORBI

Simone COMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La séance a débuté à 20h30.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**1/ Validation du PV de séance du 24 mars 2025 ;**

**2/ Délibérations :**

- 2.1 Approbation du Compte Financier Unique,
- 2.2 Affectation des résultats,
- 2.3 Approbation du Budget Primitif 2025,
- 2.4 Vote des taux d'imposition 2025 ,
- 2.5 Vote des subventions aux associations

**3/ Informations diverses et tour de table**



**Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :**

- N° 02-03-2025 : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour le projet de rénovation de l'éclairage public.  
14 162 € HT pris à 50% à charge de la CCBD  
Elle précise qu'elle a demandé la suppression d'un point lumineux aux Voûtes pour le déplacer vers le parking aménagé.

**1/ Validation du procès-verbal de séance du 24 mars 2025.**

Proposition de validation => approuvé à l'unanimité des présents

**2/ Délibérations :**

**2.1 Approbation du Compte Financier Unique :**

**Monsieur Félix PEREZ fait la présentation générale du CFU de l'exercice 2024**

**Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;**

**Vu** l'avis favorable de Monsieur Sommé, comptable public et responsable du SGC de la Tour-du-Pin pour l'adoption du CFU ;  
**Vu** le Compte Financier Unique du Budget Principal 2024 de la commune de Saint-Sorlin-de-Morestel ;  
**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions afférents ;  
**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données des ordonnateurs et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le maire sort de la salle du conseil le temps du vote...

**après délibération,  
le conseil municipal :**

A la majorité des suffrages exprimés par 10 voix pour, s'étant manifestés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Saint-Sorlin-de-Morestel,
- **DONNE** pouvoir à Madame le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2.2 Affectation des résultats :**

Le maire et l'adjoint aux finances expliquent les résultats calculés de l'exercice 2024. Les comptes de l'exercice 2024 laissent apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement de + 94 720.72 €  
Un solde d'exécution de la section d'investissement de - 40 343.94 €

La section d'investissement comprend des restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 31 000.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le conseil municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : 142 462.84 €
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour : 91 373.80 €
- Ligne 001 : déficit d'investissement reporté pour : 111 462.84 €

**2.3 Approbation du Budget Primitif 2025 :**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 préparé lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	504 171.00 €	504 171.00 €
Section d'investissement	470 093.00 €	470 093.00 €

TOTAL	974 274.00 €	974 274.00 €
-------	--------------	--------------

Le conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances  
VU le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

➤ Approuve par 11 voix pour le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement	504 171.00 €	504 171.00 €
Section d'investissement	470 093.00 €	470 093.00 €
TOTAL	974 274.00 €	974 274.00 €

Au titre de la fongibilité des crédits permise par la nomenclature M57, le présent BP 2025 autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

#### **2.4 Vote des taux d'imposition 2025 :**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
Vu la loi de finances pour 2025,  
Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,  
Vu le budget primitif 2025,  
Vu l'avis de la commission budget en date du 13 mars 2025,  
Vu la présentation des prévisions fiscales 2025 aux conseillers, notamment sur la taxe foncière des propriétés bâties et non-bâties ainsi que la taxe d'habitation,  
Après en avoir délibéré par 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions,

DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Nature de la taxe	Taux communal votés pour 2024	Taux départemental votés pour 2024	Taux de référence votés pour 2024
Taxe foncière (bâti)	19.47%	15.90%	35.37%
Taxe foncière (non bâti)		-	73.60%-
Taxe d'habitation		-	12.96%-

#### **Article 2 :**

AUTORISE Madame le Maire ou un Adjoint la représentant à signer l'imprimé « 1259 Com »

notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Marie-Alix Riobé demande si les taux votés sont la cause de l'augmentation des taxes d'habitation ? Le maire explique que les taux n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat.

### **2.5 Vote des subventions aux associations :**

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, Simone COMBET étant adhérente du Club Diamant, ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil et cède la fonction de secrétaire de séance à Monsieur Cuisnier Jacques pour cette délibération. Après délibération, et par 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions, le conseil municipal attribue les subventions portées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025 :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant des subventions</b>
Subvention amicale des sapeurs-pompiers Dolomieu	200,00 €
Subvention ADMR	619,00 €
Subvention coopérative scolaire	300,00 €
Subvention club diamant	400,00 €
Dotation Sociale Communale CSOB	1 806,00 €
Subvention Sou des écoles	22 € par élève

### **3/ Informations diverses et tour de table**

Marie-Alix RIOBÉ : Les enfants ont tendance à jouer dans les jardins communaux. Il faut faire passer un message à l'attention des parents.

Maurice COTTAZ & Gérard BUDIN :

- Ils ont assisté à une réunion du FREDON sur l'ambroisie et le moustique tigre.

Il se développe sur les eaux stagnantes et bacs récupération d'eau. Ils préconisent de disposer des filets de maillage – 1mm.

Ambroisie = 1 plante fait 3000 graines. Bien se protéger les mains avant d'arracher.

On dénombre 3 variétés d'ambroisie dont 1 qui peut dépasser + de 3 mètres.

- Réparation de la pompe de relevage et remplacement de 2 lames sur le bâtiment de l'école. Réparation de la plaque de bardage du bâtiment de l'école qui protège les murs. Le maire demande qu'un devis soit réalisé. Un devis d'entretien des canaux a été déposé dans la boîte aux lettres.

Le maire demande si quelqu'un pourra se rendre à la réunion du syndicat des marais du 15/04.

Michelle FAURE : fête de la nature en préparation. Un devis d'intervenant (Corinne TRENTIN) pour animer un atelier tressage va être signé. Cette activité se fera sur inscription.

Gilbert BATIER : JIP a posé des pièges à frelons asiatiques en périphérie de la commune. Cela prouve que des actions sont menées grâce à nos signalements.

Pierre-Yves DURAND : repar café a bien fonctionné. Un habitant de la frette (électricien de métier) s'est présenté de lui-même.

Pour la vidéo annuelle, il ne sera pas possible d'en faire une pour la commune dans un contexte électoral qui se rapproche et il propose de mettre à la place une mise en valeur des artisans de la commune. Le maire suggère de mettre un appel à candidature dans le sorlinfo.

Gérard BUDIN : a fini de boucher les trous. L'employé travaille bien mais il semble vouloir se mettre à son compte à partir de mai.

Rebouchage des nids de poule : recherche de fournisseurs d'enrobé à froid. Des chemins ont été abîmés. Jacques Cuisnier va s'organiser pour constater les désordres.

Jacques CUISNIER : a assisté à la réunion EPORA pour la présentation à la commune de la prestation Étude de faisabilité du tènement ORCEL. Ils mandatent un bureau d'étude et feront une présentation du résultat de l'enquête (d'ici septembre).

Ouvrage GEMAPI : La police de l'eau a émis une réserve par rapport à la loi sur l'eau qui considère qu'il y a entrave des crues. Une étude environnementale doit être menée avant de procéder aux travaux. La programmation est donc repoussée à un an. La commune a eu l'autorisation de dessabler mais manuellement.

- Cérémonie du 8 mai : des musiciens de la commune sont à mobiliser.

Fin de séance 22h17

Le Maire,  
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,  
Simone COMBET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Combet', written over a horizontal line.

